



Epreuve Théorique Générale

Qui peut passer l'épreuve théorique générale,

Pour pouvoir s'inscrire à l'examen de l'ETG vous devez :

- avoir au moins 15 ans pour une formation conduite accompagnée
- avoir au moins 16 ans pour un permis 125 cm³
- au moins 17 ans pour une formation permis B
- être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si vous êtes nés après 1988
- J D C pour les 17-25 ans
- Contrôle médical pour certain handicap

Inscription :

Votre auto école peut se charger de votre demande d'inscription sur le site de l'ANTS. Cette inscription permet d'avoir un n° d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH)

La formation :

Le code de la route regroupe les règles officielles à appliquer mais aussi les bonnes pratiques de conduite et comportements entre les usagers. Il permet de connaître les règles mais surtout de les comprendre pour mieux les respecter ensuite.

Des cours thématiques obligatoires tels que : alcool, drogue , médicaments, vitesse, portable, ceinture, usagers vulnérables, conditions météorologiques, seront traitées en séance collective en présence de l'enseignant les 1ers et 3^{ème} Jeudi du mois de 17h30 à 19h. Suivant votre emploi du temps ces horaires pourront être modulables. Il faudra s'inscrire sur le panneau d'affichage.

La formation théorique se décline en 10 thèmes à savoir :

- Thème L : les dispositions **légal**es en matière de circulation routière
- Thème C : **le conducteur** : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail) et la pression des pairs, etc...
- Thème R : **la route** : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée

- Thème U : **les autres usagers de la route** : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- Thème D : **la réglementation générale et diverse**: le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule
- Thème A : les gestes de **1^{er} secours** : protéger les lieux et les victimes, alerter les secours, arrêt cardiaque, hémorragie, perte de connaissance, protection des populations..
- Thème P : **les précautions** à prendre en quittant le véhicule : prendre le véhicule, quitter le véhicule, s'installer au poste de conduite.
- Thème M : **les éléments mécaniques** et autres équipements liés à la sécurité : entretien du véhicule, équipements du véhicule, les témoins, les commandes, les pneumatiques, éléments mécaniques.
- Thème S : les équipements de **sécurité** des véhicules : installation des enfants, des adultes, équipements de sécurité.
- Thème E : les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de **l'environnement** : se déplacer, éco mobilité, bruit et pollution, pratiquer l'éco-conduite

L'épreuve :

La formation se prépare en salle en présence d'un enseignant. Une fois que le niveau est acquis, vous pouvez vous présenter à l'examen. L'auto école aura réservé votre place en ligne sur le site de la poste moyennant une redevance de **30 €**. Le jour de l'examen vous devez vous munir de la convocation et d'une pièce d'identité valide.

QCM de 40 questions dont 4 en vidéo. Maximum 5 fautes.

Thème L	4 questions	Thème A	1 question
Thème C	10 questions	Thème P	3 questions
Thème R	4 questions	Thème M	4 questions
Thème U	5 questions	Thème S	3 questions
Thème D	3 questions	Thème E	3 questions

Le résultat sera envoyé à l'auto école par mail.

Si échec une autre réservation doit être faite en repayant les 30 € de la redevance
Après obtention du code vous avez un délai de 5 ans pour passer l'examen pratique.

Vous n'avez pas à repasser l'examen du code de la route si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.